



Terrasses fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 janvier 2008

Bonjour, Si un restaurant ne peut pas être entièrement non fumeur pourquoi sommes nous alors obligés de traverser les espaces fumeurs (terrasses couvertes aménagées depuis 01/2008) ?

Je suis asthmatique et très réceptive aux fumées en général alors imaginez j'apprécie de pouvoir aller déguster un café au bar sans être obligée de sortir en courant et d'utiliser ma ventoline.

Par ailleurs, je reviens d'Alsace et dans cette région de France la quasi totalité des restaurants sont entièrement non fumeurs depuis 11/2004 et ils n'ont pas perdus de clientèle au contraire ils déclarent en avoir gagnée. Cordialement,

Réponse :

Il faut faire confiance à la sagesse des cafetiers et des restaurateurs pour espérer qu'ils ne tenteront pas de détourner l'esprit du décret du 15 novembre 2006. Ils devraient pouvoir accueillir des fumeurs dans une partie de leurs terrasses et des non-fumeurs dans l'autre de manière à ce que l'accès à l'établissement soit protégé et la terrasse suffisamment aérée.

DNF enquêtera prochainement sur cette bonne adaptation.